

Réunion du 27 Avril 2021 de la commission Téléphonie Internet.

Présents : Jean Oliva, Titouan Coladon, Magali Amissano, Patrice Guastella, Anne Guastella, Jean-Claude Basaldo, Franck Bernon

Excusées : Dominique Guézellou, Michèle Marc.

1/ Projet Free :

La demande de modification de l'arrêté a été faite par Free dans les temps (pas encore publiée sur le site de l'ARCEP cependant). Pas de réponse de Free sur l'acceptabilité financière.

2/ Fibre

- 257000 prises fixes raccordées par la fibre prévues dans le plan départemental haut débit dont Franck nous a envoyé un extrait.

Q : Est-ce que la fibre va aller jusqu'à chaque habitation dans le Gard ?

Le collectif téléphonie internet du très haut Gard a avancé sur ce sujet afin que le territoire ne passe pas en seconde zone (solution autre que la fibre, sûrement le satellite). Le Conseil Départemental est le donneur d'ordre. Le collectif a rencontré le cabinet du conseil départemental en 2016, 2 fois.

En 2021, Il est toujours important de tenir à ce que chaque habitant du Gard ait la possibilité d'avoir la fibre

Le concessionnaire est SFR.

Les interlocuteurs sont : M. Thierry Bonhomme (directeur de la direction développement numérique du territoire), M. Sébastien Monte (Chef de projet Très Haut Débit), Mme Françoise Laurent-Perrigot (en charge du Très Haut Débit), Député M. Olivier Gaillard et Conseiller Départemental M. Patrick Malavieille.

Idée : prendre contact avec Mr Diblasi, responsable élagage Orange, pour discuter du déplacement de certains trajets de la ligne.

Étude de la proposition de courrier de Franck Bernon à destination du Conseil Départemental du Gard.

Courrier à destination de Mme Laurent Perrigot et de Mr Thierry Bonhomme. Il y aura copie à MM O. Gaillard et P. Malavieille.

Après quelques modifications de forme décidées ensemble, Franck enverra le courrier modifié à la mairie et à la commission.

Il est décidé en commission que la réponse, s'il y en a une, sera communiquée aux membres de la commission, et la date d'une nouvelle réunion sera décidée (sous 8 jours si le cas est urgent), afin de répondre en commission. Une fois la réponse envoyée par la mairie, le collectif s'il le souhaite pourra utiliser les informations données par le Conseil Départemental.